

ECOLE MIXTE ORADOUR SUR GLANE CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école s'est réuni le lundi 04 mars 2019 à 18h30 au sein de l'école.

Le quorum étant atteint le Conseil d'école peut valablement délibérer.

Rentrée 2019, évolution des effectifs :

Pour la 2ème année consécutive, une fermeture de classe est annoncée pour la rentrée 2019/2020 en raison du départ de 38 élèves de CM2 vers le collège et l'arrivée de 20 enfants (prévision) en PS de maternelle. Les élèves seront donc répartis en 10 classes dont la composition n'est pas encore établie.

Sécurité : exercices incendie / exercices et évolution PPMS normal et intrusion :

Les différents exercices planifiés au cours de la semaine 07 (du 11 au 15/02) ont été reportés à une date ultérieure en raison d'un important taux d'absentéisme (de nombreux élèves malades).

Concernant l'exercice PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité) intrusion, M. Gorce s'adresse à M. le Maire en signalant que les modalités d'alerte n'ont toujours pas été affinées et notamment les différents lieux d'évacuation possible. Plusieurs hypothèses sont émises pour se réfugier s'il fallait évacuer l'école (en cas d'attaque terroriste); à savoir un lieu toujours ouvert aux heures d'école (supermarché, centre de la mémoire par exemple) ou des salles municipales (salles des carderies, gymnase, salles Robert Lapuelle par exemple) qui nécessitent d'avoir des jeux de clés à l'école. Cette 2nde hypothèse soulève très justement une interrogation : dans le cas d'une attaque terroriste, et de la panique engendrée, les enseignants auront-ils la possibilité face à l'urgence de récupérer un jeu de clé ?

Cet exercice demande encore une réflexion commune entre la municipalité et l'école.

Enfin, le stock des mallettes de secours (gâteaux secs et bouteilles d'eau et matériel divers) est à contrôler (côté maternelle, côté centre de loisirs et classes isolées).

Utilisation des moyens alloués à l'école :

Le budget (pour le poste des fournitures et du copieur) alloué à l'école pour l'année 2018 était de 16 000 €. Pour le reste vous reporter au tableau ci-dessous :

Budget de fonctionnement		Budget d'investissement	
Fournitures scolaires et copieurs	16 859 €	Mobilier classe de CE1	2 411,78€
Cars	1 423,37 €	Rétroprojecteurs	7 121,25€
Téléphone	2 374,67€		
TOTAL	20 657,04€	TOTAL	9 533,03€

La municipalité a basculé des fonds dans le budget de fonctionnement pour faire face aux dépenses des photocopies mais indique que le budget alloué pour l'année 2019 devrait être sensiblement le même que celui de l'année 2018 (16 000 €) et sera voté au mois d'avril.

Activités pédagogiques complémentaires , soutien aux élèves en difficulté :

En cycle 2 et 3, les activités de soutien se déroulent les mardis et jeudis de 16h15 à 17h00 (les enseignants laissent quelques minutes aux élèves pour goûter). Les groupes sont constitués de 2 à 3 élèves. Les directives départementales laissées aux enseignants mettent l'accent sur la lecture.

Les questions des parents d'élèves sur :

L'avancée des travaux évoqués lors du conseil d'école du 06/11/2018 et les problèmes de dysfonctionnement du répondeur de l'école et de la sonnette :

- **Téléphonie** : pour le répondeur de l'école, un boîtier externe a déjà été mis en place en provisoire avant l'installation d'un nouvel appareil.
- **Sonnette de l'école** : le nouvel équipement sera déployé sur le mois d'avril. Cela consistera en la mise en place d'un double interphone sur le pilier du grand portail rue Saint Maur des Fossés avec une ouverture et fermeture à distance actionnée grâce à un téléphone sans fil détenu par les ATSEM. Un groom est prévu pour que le portail se referme automatiquement. Enfin, il y aura un digicode qui ne pourra être utilisé qu'en interne par le personnel communal ou les enseignants présents dans la cour pour déclencher l'ouverture du portail. Le coût de ce nouvel équipement représente un investissement de 6 200 € pour la municipalité.

Formation du personnel communal : Est-ce que le personnel communal qui s'occupe des enfants (ATSEM, personnel à la cantine, à la garderie) est formé aux gestes de 1^{ers} secours ? Est-il également informé des gestes/actes à pratiquer pour un PAI ?

3 personnes sont formées aux gestes de 1^{ers} secours : Vincent à la cantine, Dominique D. à la garderie et Bernadette parmi les ATSEM . Les formations sont actualisées dès lors qu'il y a des places disponibles dans les stages de formation.

Quant aux PAI, le personnel communal qui s'occupe des enfants concernés est informé de la marche à suivre mais pas formé à la pratique. Nous conseillons par conséquent aux parents d'expliquer la conduite à tenir en cas d'urgence et de montrer eux-mêmes les actes/gestes à réaliser.

Arrêts maladies du personnel communal : De nombreux arrêts maladies sont survenus simultanément au sein du personnel communal. Même si cela a provoqué l'étonnement de nombreux parents, les représentants de parents d'élèves remercient la municipalité pour leur réactivité (agents techniques venus en renfort pour le ménage et la cantine notamment) et pour avoir trouvé des solutions rapidement.

Départ à la retraite de Dominique D. sera-t'elle remplacée ? : Dominique a finalement décidé de reporter son départ à la retraite d'une année.

Nouveau plan de circulation aux abords de l'école : Face aux problèmes de sécurité engendrés par la quantité de voitures circulant et stationnant aux abords de l'école (rue de la glane, rue de l'Europe, Rue Saint Maur des Fossés et rue de la source) notamment aux heures d'entrée et de sortie, les représentants de parents

d'élèves remercient une nouvelle fois la municipalité pour avoir répondu favorablement à leur demande de modifications de plan de circulation et d'élargissement de la zone 30. Les devis concernant les panneaux ont été établis et ils vont être actés au budget d'avril. Une période test sera mise en place probablement avant la fin de l'année scolaire afin d'ajuster les aménagements nécessaires. Les riverains seront informés via le panneau d'affichage municipal, le Radounaud et les parents via le cahier de liaison de leur(s) enfant(s).

Aussi, les représentants de parents d'élèves signalent à M. Le Maire que le camion des ordures ménagères circule le lundi rue Saint Maur des Fossés entre 8h35 et 8h45.

Accident sur le temps scolaire : à quel niveau de gravité prévient-on les parents et les secours ?

Lorsque cela relève de la bobologie (traiter de petites plaies – coupures, égratignures – des bleus , etc...), les enseignants et ATSEM effectuent les gestes eux-mêmes.

M. Gorce indique qu'en cas de doute ils appellent le SAMU pour avis et décision et qu'ils préviennent les parents. Si un enfant doit être évacué vers un centre hospitalier, et si les parents ne peuvent se déplacer ou envoyer quelqu'un, l'enfant part seul dans le véhicule avec les secouristes car aucun adulte référent de l'école ne peut l'accompagner.

Temps de surveillance des récréations (temps de classe) : Plusieurs témoignages de parents d'élèves laissent entendre qu'il y a une recrudescence des bagarres et des incivilités de la part des enfants depuis quelques semaines. Certains parents se trouvent démunis lorsque leur enfant se dit être dérangé tous les jours ou presque par les mêmes camarades et qu'il ne se sent pas « aidé » lors des surveillances de récréation, ayant plusieurs fois interpellé les personnes en charge de la garde sans intervention ferme de leur part. Un échange eut lieu avec les enseignants et il en ressort que les parents ne doivent pas hésiter quelque soit les problèmes, les faits, les difficultés rencontrées à venir en discuter avec les enseignants pour que d'une part, chacun puisse exprimer son ressenti (intimement lié à la personnalité – deux enfants peuvent être confronté à une même situation et la vivre totalement différemment) et que d'autre part, des solutions aboutissent.

CR établi par Mme MAPPA , représentante des parents d'élèves, validé avec M. GORCE, directeur.

Le directeur

P.GORCE